

Sujet : [INTERNET] METHANISATION NATURALGIE

Date : 26/03/2022 17:21

Pour : "pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr" <pref-enquetespubliques@haute-saone.gouv.fr>

Monsieur le Préfet,

Par ce courrier je vous notifie mon opposition au projet de méthaniseur de la société Naturalgie sur la commune de Grandvelle-et-le Perrenot.

En tant que paysanne et citoyenne de nombreux points m'interpellent dans ce dossier.

Tout d'abord 1500 hectares (au minimum) qui ne serviront plus à la production alimentaire. Bien sûr sur le papier il s'agit d'intercultures mais il est bien évident qu'un seigle fourrager implanté en septembre et récolté entre fin avril et début juin laisse très peu de temps pour une culture principale qui n'atteindra pas le stade maturité et finira aussi dans le méthaniseur.

N'oublions pas que la vocation première de l'agriculture est de nourrir les Hommes et les animaux. Les risques de pollution des cours d'eau et nappes phréatiques ainsi que la destruction de la vie des sols par l'épandage du digestat auront des effets à long terme.

Le dérèglement climatique que l'on peut observer année après année engendre de forts aléas sur les récoltes. Plus que jamais il faut préserver les surfaces agricoles pour nous nourrir.

De plus les émanations de protoxyde d'azote lors de l'épandage du digestat aggrave fortement le phénomène de réchauffement climatique contre lequel on est sensé lutter !

La taille du méthaniseur interroge aussi. Pourquoi construire un méthaniseur dont les dimensions permettront de traiter 160T/jour soit des quantités très largement supérieures aux 99T/jour annoncées dans le projet, quantités permettant de rester sous le seuil de l'autorisation ICPE. Qui ira, à part l'exploitant lui-même, contrôler que les quantités prévues au projet seront respectées?

A mon sens l'étude sur l'impact environnemental et l'enquête publique obligatoires dès que l'on atteint les 100T/ jour semblent bien habilement contournées par la société Naturalgie.

Les distances entre les exploitations qui alimenteront le méthaniseur à Grandvelle puis entre Grandvelle et les différents sites de stockage du digestat puis à nouveau entre les stockages et les exploitations recevant le digestat vont engendrer une forte circulation de camions et de tracteurs. De cela découle un risque majoré d'accidents (notamment dans les traversées de villages qui ne sont pas du tout adaptées à ce trafic), un coût supplémentaire à la charge des communes et du département (donc du contribuable) pour l'entretien des routes, une augmentation de la pollution de l'air. Parle-t-on vraiment d'une énergie verte?

Le projet va bénéficier d'importantes subventions sans lesquelles il ne serait pas viable économiquement. Cet argent public qui fait cruellement défaut dans de nombreux domaines comme l'hôpital public, la recherche médicale, l'éducation nationale va servir l'intérêt financier des porteurs de projet de ce méthaniseur en contribuant encore un peu plus à la destruction de notre planète.

Tout ça pour une part minime de la consommation de gaz du Grand Besançon. Je pense sincèrement qu'il serait beaucoup plus judicieux de réduire notre consommation d'énergie et de préserver nos ressources alimentaires. Cela est encore possible, il faut penser à nos enfants, à nos petits-enfants.

Recevez, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Véronique Domartin